

DÉPARTEMENT

CORRÈZE

COMMUNE : **LIGNEYRAC**

Communes de moins
de 1 000 habitants

ARRONDISSEMENT

BRIVE-LA-GAILLARDE

Effectif légal du conseil municipal

11

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales :

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
Maire	Madame	DURANTON Nathalie	02/06/1974	15/03/2020	134
Premier adjoint	Monsieur	SIMBELIE Marcel Bernard	08/09/1959	15/03/2020	140
Deuxième adjoint	Monsieur	JUBERTIE Laurent	12/08/1957	15/03/2020	129
Troisième adjoint	Monsieur	LAMOTHE Hubert	22/06/1976	15/03/2020	129
Conseillère Municipale	Madame	SOL Isabelle	06/05/1970	15/03/2020	140
Conseiller Municipal	Monsieur	SINDOU Pierre	16/02/1979	15/03/2020	140
Conseillère Municipale	Madame	CERTES Céline	15/10/1978	15/03/2020	138
Conseiller Municipal	Monsieur	GAY Laurent	01/07/1967	15/03/2020	134
Conseiller Municipal	Monsieur	LEA Michaël	26/06/1978	15/03/2020	133
Conseillère Municipale	Madame	BOULANGER Elodie	10/05/1987	15/03/2020	133
Conseiller Municipal	Monsieur	MONTEIL Sébastien	13/10/1976	24/04/2022	167

A Ligneyrac, le 29 avril 2022

Cachet de la mairie :



Certifié par le maire,

